



REÇU LE

30 JAN. 2023

**PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT  
TERRITORIAL**

Direction du développement, de l'aménagement et de  
l'environnement

---

Hôtel du Département – Rue Ferdinand Buisson  
62018 ARRAS Cedex 9

---

**Dossier suivi par : Fanny FAIVRE-PICON**  
Gestionnaire de dossiers – développement territorial  
[faivre.picon.fanny@pasdecals.fr](mailto:faivre.picon.fanny@pasdecals.fr) - 03 21 21 91 58

Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX  
Président de la communauté de communes  
des 7 Vallées  
6 rue du Général Daullé  
62140 HESDIN

*Vos réf : votre courrier du 10 janvier 2023*

*Nos réf : DD/AE/SDT/U – AC/LCT/FFP – AF\_20230111\_83406*

*Objet : Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Canche-Ternoise – Modification simplifiée*

Monsieur le Président,

Par courrier susvisé, vous avez adressé au Département, pour avis, les documents concernant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Canche-Ternoise.

La procédure vise à :

- classer une parcelle en zone urbaine à vocation mixte, une zone actuellement classée urbaine à vocation économique ;
- modifier le règlement écrit sur l'implantation vis-à-vis des limites séparatives ;
- modifier le règlement écrit concernant les constructions et occupations du sol admises en zone naturelle N.

Après examen, je vous informe que ce projet n'appelle pas de remarque de la part du Département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Arras,  
Le 25 janvier 2023  
Pour le Président du Conseil  
départemental,

Signé électroniquement par  
Jean-Luc DEHUYSSER  
DGA Directeur du pôle aménagement et  
développement territorial